

DRJSCS PACA

R93-2018-01-16-011

Arrêté relatif à l'avenant portant modification du schéma régional des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) et des Délégués aux Prestations Familiales (DPF) 2015-2019.



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale

---

**ARRÊTE**

---

Relatif à l'avenant portant modification du schéma régional des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) et des Délégués aux Prestations Familiales (DPF) 2015-2019

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-4 et L. 312-5

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'avenant portant modification du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2015-2019 est arrêté.

**Article 2** : La modification est la suivante : le nombre de personnes physiques qui exercent à titre individuel et habituel les mesures de protection des majeurs au titre de l'article L 472-1 dans le département des Bouches-du-Rhône est porté à 95.

**Article 3** : Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille - 22, rue Breteuil 13006.

**Article 4** : Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 16 JAN. 2010

  
Le préfet de région,

Pierre DARTOT